



ARRETE MUNICIPAL
ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE
RUE DE LA VIEILLE PEPINIERE 95560 MONTSOULT
71/2021

Mairie de MONTSOULT

REPUBLICQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoult,

Vu le décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213.28,

Vu la division de la parcelle sise 7 allée des Erables - rue de la Vieille Pépinière cadastrée section AC n°105 en deux lots ; 1 bâti et 1 à bâtir ; effectuée par Monsieur SOLER Martin et Madame Faustine MAZZALI accordée le 16 février 2021,

Vu le plan de division annexé,

Considérant, au vu de ce découpage, qu'il y a lieu d'affecter un nouveau numéro de voirie au droit de la rue de la Vieille Pépinière pour ce nouveau lot ;

Considérant que, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéro attribué
Monsieur SOLER Martin et Madame Faustine MAZZALI	AC n°105 (lot B)	<u>7 bis rue de la Vieille Pépinière</u>

Article 2 : Monsieur Silvio BIELLO, Maire de la Commune de Montsoult est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Cadastre Centre des Impôts,

Monsieur le Directeur du centre de tri postal,

Le propriétaire,

Monsieur le Major commandant la Gendarmerie de Montsoult,

Centre de secours de Domont,

La Sous-Préfecture,

France Télécom

ENEDIS/ GRDF

Syndicat Mixte d'Assainissement (SIAH)

Lyonnaise des Eaux (VEOLIA)

L'INSEE

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Fait à Montsoult, le 9 septembre 2021

Le Maire,

Silvio BIELLO

